

Suivi de Statistique Canada après la comparution devant le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants du 22 novembre 2023

Projet de loi C-21, Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu)

Question du sénateur Boisvenu – Avez-vous des données relatives aux crimes commis à l'aide d'une arme à feu illégale ou non enregistrée?

Réaction

À l'heure actuelle, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) ne recueille pas de données sur la propriété légale ou illégale d'une arme à feu dans le cadre des affaires criminelles portées à l'attention de la police au Canada en lien avec les armes à feu. En plus des données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), Statistique Canada recueille des renseignements détaillés sur les homicides au Canada dans le cadre d'une enquête distincte. En 2019, l'Enquête sur les homicides a commencé à recueillir des données sur l'origine et la propriété légale des armes à feu. Les données relatives à l'enregistrement sont également devenues disponibles à ce moment-là.

L'Enquête sur les homicides nous fait savoir qu'en 2022, l'arme à feu a été récupérée dans seulement 37 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu (125 des 342 homicides commis à l'aide d'une arme à feu). Parmi les homicides où l'arme à feu a été récupérée, 69 % des armes ont été envoyées au traçage. Ce pourcentage est semblable à celui de 2021, lorsque 70 % des armes avaient été envoyées au traçage. Pour 61 % des 79 armes à feu envoyées au traçage en 2022, l'origine était inconnue, ce qui signifie qu'on n'avait pas reçu les résultats ou que le traçage avait échoué. De plus, 20,3 % de ces armes provenaient du Canada, 17,7 %, des États-Unis et 1,3 %, d'autres pays.

En raison d'une proportion élevée de valeurs inconnues, Statistique Canada est incapable d'établir la propriété légale de la majorité des armes à feu utilisées pour commettre des homicides. Cependant, des renseignements sur la propriété légale sont disponibles pour 109 des 342 homicides liés aux armes à feu en 2022. De ces 109 homicides, 76 % (l'équivalent de 83 homicides) ont été commis avec des armes à feu qui n'étaient pas détenues légalement. Enfin, dans 88 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu pour lesquels les renseignements sur l'arme étaient disponibles, l'auteur présumé ne détenait pas de permis d'arme à feu valide pour la classe de l'arme à feu utilisée dans l'affaire (167 homicides). Ces renseignements étaient manquants pour 44 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu.

La collecte de renseignements sur la propriété et l'origine des armes à feu pose d'importants défis. Tout d'abord, les armes à feu utilisées pour commettre des crimes ne sont pas toutes récupérées dans une affaire criminelle, et celles qui le sont ne sont pas toutes envoyées au traçage. Il n'existe actuellement aucune base de données nationale dans laquelle tous les résultats de traçage sont consignés ni aucune

obligation nationale pour les services de police d'envoyer les armes à feu utilisées pour des crimes au traçage.

En collaboration avec Sécurité publique Canada, Statistique Canada a réalisé une étude de faisabilité relative à la collecte de meilleures données sur les origines des armes à feu utilisées pour commettre des crimes, ce qui comprend les armes à feu qui ont fait l'objet d'un trafic ou qui ont été achetées illégalement d'une autre manière. Ce travail comprenait la mobilisation du Comité sur les armes à feu de l'Association canadienne des chefs de police et d'autres intervenants afin de formuler des recommandations sur la façon d'établir des renseignements nationaux permanents sur l'origine des armes à feu qui éclaireraient les opérations, les programmes, les politiques et la prévention.

En s'appuyant sur ces travaux de faisabilité, Statistique Canada a maintenant lancé une étude pilote, financée par Sécurité publique Canada, qui vise à recueillir les données suivantes pour une période de référence de trois à quatre ans :

- Nombre et type d'armes à feu récupérées et envoyées au traçage
- Origines des armes à feu (c.-à-d. le pays d'origine)

L'objectif de cette étude pilote est de recueillir des renseignements à l'échelle nationale sur les armes à feu liées aux demandes de traçage faites par les services de police pour les armes à feu qu'ils récupèrent, afin d'examiner les tendances sur une période de trois à quatre ans. Un rapport descriptif sera produit et envoyé à Sécurité publique Canada en mars 2025. Il s'agit actuellement d'un projet pilote ponctuel. Toute collecte de données nouvelle ou continue réalisée par Statistique Canada concernant les renseignements sur le traçage des armes à feu pourrait nécessiter un financement durable.